

Louveteau / il y a sept années

[Mod 4 et coffre arme](#)

Salut à tous ,

Espère que vous passé un bon Noël avec vos familles.

Voilà j'ai deux question , je vais introduire une demande de mod4 chez le gouverneur de Bruxelles ce lundi matin pour ma future acquisition.

Je voulais savoir si je dois disposé d'un coffre à arme avec système de sécurité? car je vais avoir maintenant deux carabine chez moi !

Et voulais savoir quel serait la hauteur et profondeur suffisamment que dois disposer ce coffre ?

J'en ai vue un pas mal sur le net , dont l'un est prévu pour 5 carabine. (avec petit casier interne à clé de 15 cm de H)

Dimensions externe (H x L x P) : 145 x 35 x 30 cm

Dimensions interne (H x L x P') : 125 x 34 x 15 cm

5 pênes de 25 mm de diamètre avec 2clé

poids 65 kg - plus fixations murale

Prix 255 euro

Est ce que ces dimensions sont assez suffisamment si demain je voudrais aussi m'offrir une carabine gros calibre (ex: 308 ou 6br)

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

p.fichaux / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

Profondeur 300 mm mini sinon pas de lunette sur l'arme, hauteur mini pour l'arme 1.350mm pour des longueurs de canons de 762 mm ou 30 " pour le gros calibre, regarde sa d'occasion 5 c'est bien mais sa être vite plein.

-
-

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

carlos60 / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

Je suis pas sûr mais je crois qu'en dessous de 6 armes pas besoin de coffre

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

p.fichaux / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

Heu ! en Belgique comme dirais les Dupont et D la directive des classement A,B,C,D c'est fait ou pas je vois que tout le monde est resté sur l'ancien 9 et 4.

—
—
Edité 1 fois(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

lagaffe / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

rien vu comme modif de ce genre pour le moment chez nous !
tant que le "torchon" de la commission n'est pas d'application ,
et n'a pas été transposé dans le droit Belge , rien ne changera chez nous !

pour le coffre :
en dessous de 5 armes ce n'est pas obligatoire , mais quand même conseillé

—
—
Edité 1 fois(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

Lone Rider / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

Un peu de lecture concernant le stockage des armes :
[\[www.google.be\]](http://www.google.be)

—
—
aimé / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

Stockage de moins de 11 armes soumises à autorisation

Les détenteurs qui stockent entre six et moins de onze armes soumises à autorisation, doivent stocker ces armes dans une armoire « verrouillée, construite dans un matériau solide ».

Cette armoire ne peut être « forcée facilement » et ne peut porter aucune marque extérieure qu'elle contient des armes ou des munitions.

Cette réglementation n'impose aucun type particulier d'armoire.

Le but est que les armes soient stockées dans une armoire solide (p.e. pas une simple garde-robe en bois fin mais bien une armoire de bureau métallique solide) qui, en plus, peut être fermée à clef et qui a une certaine résistance lors d'un cambriolage.

Pratiquement, on peut prendre en considération des armoires de bureaux métalliques solides, avec une serrure ou un cadenas, ou bien des armoires en bois massif ou bien des coffres pouvant être fermés convenablement.

L'interprétation du ministère de la Justice est que, une fois le nombre de 5 armes dépassé, TOUTES les armes doivent être stockées dans l'armoire.

olivier1967 / il y a sept années

[Re: Mod 4 et coffre arme](#)

Aux prix des coffres à armes, j'achèterais un modèle de base pour moins de 300 euros et tu serais tranquille.
